

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 MAI 2010

COMPTE RENDU N°5

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, HOUEIX Magali, EZANIC Jean-Louis, LE DÉVÉHAT Yannick, JOUAN Isabelle, LE LIBOUX Claude, MM. ELLIAS Claude, ROBIN Evelyne, LE TROUHER Erwan, MARTIN Jean-Pierre

Étaient absents excusés : DETLOF-CHAPUT Stéphanie, MORAUT Philippe

DÉCISIONS

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2011 :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de tirer au sort les jurés susceptibles de faire partie du Jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2011. Ce tirage au sort s'effectue à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Pour la commune de GUERN le nombre de personnes à tirer au sort est de 3. Sur ces 3 personnes une seule est susceptible d'être retenue comme juré.

Le conseil municipal, après tirage au sort, a désigné les personnes suivantes :

- POULAIN Mickaël - Penvern
- LE BOUEDEC Madeleine – Lann er Frost
- BERNON Geneviève – Saint-Yves

PARTICIPATION AU FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE BAUD COMMUNAUTE

Monsieur Le Maire présente la demande de BAUD Communauté pour la participation au frais de gestion de transports scolaires vers les collèges et lycées de Pontivy. En effet, 7 élèves de Guern des villages de Parc Bras, Montguern, Boderel, Vorlen et Toulabio, sont transportés à Pontivy par ligne de transport scolaire géré par Baud Communauté.

Jusqu'à présent la commune rétribuait la commune de Melrand pour ce transport, mais depuis le début de l'année scolaire, la compétence transport scolaire a été prise en charge par Baud Communauté, sur tout le territoire de l'intercommunalité.

Baud Communauté demande donc une délibération qui autorise le maire à signer annuellement la convention de participation aux frais de transports scolaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
- AUTORISE le paiement des frais de participation aux frais de gestion du transport scolaire
- DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice

PREPARATION DE LA PORTE OUVERTE DU SAMEDI 22 MAI 2010 AU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE BELLEVUE »

Monsieur le Maire rappelle qu'une journée porte ouverte va se dérouler ce samedi, afin de promouvoir la vente des lots du lotissement. Pendant cette journée les élus se relayeront afin d'accueillir les personnes et répondre à leurs questions.

Un notaire et une personne de l'ADIL seront également présents afin de renseigner au mieux les personnes présentes sur les aspects financiers. Un représentant du cabinet MENGUY, pourra présenter les aspects techniques du lotissement.

Une chemise de présentation du lotissement et de la commune sera remise aux visiteurs et des rafraichissements leurs seront proposés.

VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRE POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2010

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 26 février 2010, il a été décidé de réaliser des travaux d'entretien de la voirie communale pour l'année 2010.

Le Maire informe l'assemblée que l'avis d'appel d'offres a été affiché à la mairie du 20 avril au 18 mai 2010 ainsi que sur le site de l'association des Maires du Morbihan et que 3 entreprises ont répondu à cette offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 mai 2010 pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution du marché.

Le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante :

- **Travaux de voirie rurale 2010 : 41 071.25 € HT, soit 49 121.21 € TTC attribué à l'entreprise EUROVIA BREATAGNE de HENNEBONT, offre la moins disante.**

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA Bretagne,
- AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux d'entretien de la voirie 2010,
- AUTORISE le Maire à notifier le marché au titulaire du marché.

QUESTIONS DIVERSES

SPECTACLE DE LA TROUPE CRUE

Monsieur le Maire rappelle que la compagnie de spectacle CRUE va donner une représentation à GUERN, le 23 juillet prochain. Cet évènement est organisé par la commune, en collaboration avec le comité des fêtes. La représentation coûte 800 €. La commune avait sollicité une aide départementale pour le règlement de la troupe de spectacle. Le Conseil Général a refusé de subventionner ce spectacle.

Monsieur le Maire propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € en plus pour l'année 2010, au comité des fêtes de GUERN.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUPROUVE le versement d'une subvention de 400 € au comité des fêtes

INFORMATION

POINT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ATELIER TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'appel d'offre pour la construction de l'atelier municipal a été publié dans le Ouest France le 17 mai dernier, ainsi que sur le site de l'Association des Maires du Morbihan. La publication a été réalisée sur les départements du Morbihan et des Côtes-d'Armor. Les offres doivent être remises avant le 7 juin à 16h, à la mairie. La commission d'appel d'offres sera réunie le 8 juin.

Le calendrier prévisionnel nous a également été présenté les travaux doivent commencer semaine 27 (début juillet) et se terminer semaine 50 (mi décembre).

RECEPTION DE LA MAQUETTE DU PANNEAU D'INFORMATION

Monsieur le Maire présente la maquette du panneau d'information qui sera installé près de la halle marchande. Plusieurs observations ont été formulées, notamment, la carte de la commune est jugée trop petite, les noms des villages n'ont pas toujours la bonne orthographe et certains villages sont absents de la carte.

Après avoir délibéré l'assemblée DECIDE de choisir de reprendre l'orthographe, des noms de village, indiquée sur les cartes IGN. En effet, le conseil municipal estime que pour se repérer, il est plus facile de se fier à une carte IGN.

Le conseil municipal remercie les différents annonceurs.

INFORMATION SUR LE JUGEMENT DE LA COURS ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANTES CONCERNANT LE PARC EOLIEN

Monsieur le Maire rapporte que le jugement concernant le parc éolien de GUERN a été rendu par la Cours Administrative d'Appel de Nantes.

La cours administrative d'appel annule le jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 5 février 2009, elle annule également l'arrêté préfectoral du 8 avril 2005 qui autorise la construction des éoliennes E1, E2 et E4, elle rejette les recours du Ministre d'Etat de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, ainsi que celui de la SNC Parc Eolien de GUERN. La Cours Administrative d'Appel condamne la SNC Parc Eolien de GUERN et l'Etat à verser, chacun, une somme de 1 500 € à l'association contre le projet éolien de GUERN.

La Cours n'annule donc pas expressément le permis de construire des éoliennes E1, E2 et E4.

PREPARATION DE L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS LE 18 SEPTEMBRE 2010

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser un accueil des nouveaux arrivants sur la commune, le 18 septembre 2010 à 11h. Les personnes arrivées sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2008 seront donc conviées à cet événement.

BILAN PROVISOIRE SUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Monsieur le Maire informe que la consultation des cartes des zones humides, s'est déroulée du 7 avril au 6 mai dernier. Six réclamations ont été formulées.

Une réunion afin de revoir ces réclamations s'est tenue le mardi 18 mai à la Mairie. Une analyse sur le terrain a permis de confirmer ou non les demandes.

Après avis du SAGE Blavet, la carte définitive des zones humides devrait être présentée pour validation au prochain conseil municipal et devenir référente en matière d'urbanisme.

DESIGNATION DES GUIDES POUR L'ART DANS LES CHAPELLES

Monsieur Jean-Pierre MARTIN annonce que les guides pour l'art dans les chapelles de Locmeltro ont été choisis. Il s'agit d'Alexandre GUYOT pour le mois de juillet et les trois premiers weekends de septembre et Anaïs FRANCOIS pour le mois d'août.

CONCOURS GASTOUNET

Monsieur Claude ELLIAS, l' élu référent sécurité routière, annonce qu'il remettra des lots aux gagnants du concours Gastounet de la commune le 22 juin à 15h à la salle polyvalente. Les dessins des gagnants représenteront la commune au concours départemental.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures quarante.